



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

16 juillet 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.759

OBJET : CESSION D'UN IMMEUBLE SIS AU 8 RUE LITTERA ET 2 RUE CAMPRA CADASTRÉ AT 236

Le 16/07/10 à 16h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 09/07/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Brigitte DEVESA à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jacques GARCON à M. Jean-Marc PERRIN, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.08

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine
Coordination Aménagement Urbain

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 16/07/10

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CESSION D'UN IMMEUBLE SIS AU 8 RUE LITTERA ET 2 RUE CAMPRA CADASTRÉ AT 236 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix en Provence est propriétaire d'un immeuble sis au 8 rue Littera et au 2 rue Campra cadastré AT 236, qu'elle a acquis par acte administratif en date du 16 juin 1971.

Il est composé sur la rue Littera, de trois étages sur rez-de chaussée, deux grands garages et de caves voutées, représentant une surface totale de 884 m² et une surface utile de l'ordre de 650 m².

Sur la rue Campra, il comprend d'un seul étage sur rez-de-chaussée (aménagé en garage avec mezzanine)

Une cour intérieure est située au milieu des deux immeubles.

La commission de cession du patrimoine immobilier du 5 mars 2010 a décidé du principe de la cession de cet immeuble au prix des Domaines.

Les services de France Domaine par lettre du 8 mars 2010 ont défini une valeur vénale de 1 713 000 € HT.

Par courrier du 2 juillet 2010, l'Institute For American Universities, a formalisé une proposition d'achat de ce bâtiment au prix des domaines et sans condition suspensive d'obtention de prêt.

Cet institut revêt une importance particulière pour la Ville d'Aix en Provence, tant sur le plan économique (emploi d'une quarantaine de personnes, et logement des étudiants) que culturel et artistique (expositions, conférences), et contribue à son rayonnement sur le plan international.

Il est donc important qu'il puisse demeurer à Aix en Provence.

Or, ses locaux actuels (Chapelle de Pénitents Bleus dans la rue du Bon Pasteur, salles de classe et bureaux rue Gaston de Saporta), ne s'adaptent plus à l'éducation culturelle universitaire, et cet institut est à la recherche de nouveaux locaux, et risque donc de quitter la Ville.

C'est pourquoi, je vous propose d'accepter leur offre d'acquisition de cet immeuble.

Dès lors, je vous propose, mes Chers Collègues :

- vu l'avis de France Domaine en date du 8 mars 2010,
- vu les articles L2241_1 & L2241_6 du CCGT,
- vu le C.G.P.P.P.

1/- DECIDER de vendre l'immeuble sis au 8 rue Littera et au 2 rue Campra, à l'Institute For American Universities

2/- DIRE que cette cession se réalisera au prix de 1 713 000 € H.T.

3- AUTORISER Madame le Député Maire ou l'Adjoint Délégué au Foncier à signer l'acte de cession, tout acte relatif à cette vente et toutes les pièces afférentes à leur établissement.

4/- AUTORISER Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

**2010.759 - CESSION D'UN IMMEUBLE SIS AU 8 RUE LITTERA ET 2 RUE CAMPRA CADASTRÉ
AT 236**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 12
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 42
Pour	: 42
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/07/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**